

## Aidez-nous à restaurer le mur de la place Chatain à Ivry-en-Montagne

(Côte d'Or)



IVRY EN MONTAGNE (Côte d'Or) — La Place de l'Église



IVRY-en-MONTAGNE (Côte-d'Or) - Rue de la Gare.



La place Chatain est située au centre du village, à proximité de la Mairie, entre la place de l'église et les bâtiments de l'école, de l'agence postale et de la bibliothèque.

Autrefois, s'y trouvaient un puits avec une fontaine et la « bascule », où s'effectuaient les pesées. Après la disparition de ce « mobilier », elle a évolué en jardin verdoyant arborisé, autour duquel un mur en béton coulé a été édifié. Elle fut jusqu'à une époque récente, un endroit animé, avec les activités des commerçants et artisans établis sur son pourtour, ainsi que par la proximité des écoles primaires.

Les enfants y jouaient fréquemment, d'autant plus que la pente d'origine avait été diminuée par la construction de ce mur.

Cependant, force est de constater que ce mur a très mal vieilli, car il est en train de se lézarder en plusieurs endroits, ce qui nécessite à court terme sa rénovation.

Par conséquent, il convient de redonner à cette partie centrale du village, son lustre d'antan.

Compte tenu, d'une part, de son aspect esthétique discutable, et d'autre part des murs alentour en pierres apparentes jointoyées, la commune envisage de refaire ce mur dans le même style (pierres apparentes jointoyées), surmonté d'une clôture en bois avec des plates-bandes fleuries. Ces travaux seront réalisés par l'association d'insertion SENTIERS.

En outre, un mobilier d'extérieur sera ajouté, permettant aux touristes, randonneurs et cyclistes de faire une pause sur cette place, dans un cadre de verdure agréable et ombragé. Le lieu retrouvera ainsi sa vocation de convivialité et de rencontres.

Ces travaux, malgré les subventions publiques obtenues, représente une charge importante pour la commune. C'est pourquoi la municipalité a décidé de lancer une souscription publique en partenariat avec la Fondation du patrimoine.

Celle-ci s'adresse à tous: habitants ou amis de la commune, amoureux du patrimoine bourguignon, entreprises et associations. Chaque donateur pourra bénéficier de déductions fiscales incitatives et la Fondation pourra abonder les fonds collectés par le versement d'une aide financière complémentaire.

**Vous pouvez nous aider en faisant un don par chèque ou en ligne sur le site sécurisé de la Fondation. Chacun peut ainsi devenir acteur de cette restauration !**

### Contact et renseignements sur ce projet

#### Auprès du maître d'ouvrage :

Mairie d'IVRY en MONTAGNE 21340 IVRY EN MONTAGNE 03.80.20.21.06 [mairieivryenmontagne@orange.fr](mailto:mairieivryenmontagne@orange.fr)

#### Ou Fondation du Patrimoine Bourgogne :

88 rue Jean-Jacques Rousseau BP 25105 - 21051 DIJON 03.80.65.79.93 [bourgogne@fondation-patrimoine.org](mailto:bourgogne@fondation-patrimoine.org)

Voir tous nos projets sur internet : [www.bourgogne.fondation-patrimoine.org](http://www.bourgogne.fondation-patrimoine.org)

Document réalisé en partenariat avec le  
Crédit Agricole Champagne Bourgogne

Je fais un don de ..... €

pour la restauration du mur de la place Chatain à Ivry-en-Montagne (21)

*La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique le 18 avril 1997.**J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine, au cas où celui-ci n'aboutirait pas.**La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où ce projet de restauration n'aboutirait pas.**La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune et à 3% du montant des autres dons.*

Je souhaite recevoir un reçu fiscal, à joindre à ma déclaration de revenus, me permettant de bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

 Sur le revenu Sur la fortune (ISF) Sur les sociétés**Ordre du chèque : Fondation du patrimoine : mur à Ivry en Montagne**Pour les **particuliers**, ce don ouvre droit à une **réduction de l'impôt sur le revenu**,

à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. (Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt).

**Ou de l'impôt sur la fortune** à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

(Ex : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires. (Ex : Un don de 100 € = 60 € d'économie d'impôt).► **Seuls les dons de particuliers ayant obtenu un label de la Fondation du patrimoine durant la durée de celui-ci, et les entreprises ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux concernant cette souscription ne pourront bénéficier de reçus fiscaux.**

Nom ou société.....

Adresse fiscale (adresse de votre chèque) **Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse du chèque.**

.....

CP ..... Ville.....

Tél.....Mail.....

*Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre* *En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Bourgogne.***Comment faire votre don ?****1 don = 1 reçu fiscal envoyé, à déduire du montant de votre impôt****Par courrier**

► Envoyez ce bulletin complété et accompagné de votre chèque signé

(ordre : Fondation du patrimoine : Mur à Ivry en montagne)

à la Fondation du patrimoine Bourgogne - BP 25105 - 21051 DIJON.

**Par Internet**► Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : [www.fondation-patrimoine.org/32840](http://www.fondation-patrimoine.org/32840)**Ou**

► Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet.

*(L'installation d'une application QR codes gratuite, est requise)***Présentation de la Fondation du patrimoine****Créée par la loi** du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue un **partenaire reconnu** de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique de nos communes. Elle a pour but essentiel de **sauvegarder et valoriser le patrimoine** rural non protégé : Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, bateau, patrimoine industriel, mobilier, patrimoine naturel, maritime....**Aux côté de l'État** et des principaux acteurs du secteur, **elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets**. Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie des leurs travaux, et mobilise le **mécénat d'entreprise**.Un récent contrôle de la cour des comptes, définit la Fondation du patrimoine comme un **organisme à la gestion économique rigoureuse**, hybride, mi-public, mi-privé. Elle est maintenant chargée, à l'échelle nationale, de la mission **d'intérêt général** de préservation active du patrimoine non protégé.La Fondation du patrimoine dispose d'une **organisation décentralisée** à l'échelle régionale, départementale et locale. Guy Bédél dirige la **délégation régionale Bourgogne**, composée de 4 délégués départementaux et 8 délégués de pays tous bénévoles, il est assisté d'un chargé de mission et d'une assistante, tous deux salariés.